

DECLARATION DE JACK LANG MINISTRE DE LA CULTURE
SUR LA REFORME DU CINEMA.

Dès mon arrivée au Ministère de la Culture , j'ai annoncé qu'une réforme de la politique du cinéma serait rapidement entreprise, conformément aux engagements pris par le Président de la République . J'avais aussi indiqué mon intention d'y associer l'ensemble des créateurs, des personnels et des différentes professions du cinéma.

C'est ainsi que j'ai été amené à confier à Jean-Denis BREDIN une mission de réflexion et de propositions en vue de la mise en oeuvre d'une réforme du cinéma. Me BREDIN était assisté de Dominique WALLON, de André-Marc DELOCQUE-FOURCAUD, rapporteur, et de groupes de travail animés par Bertrand TAVERNIER pour la production et la création, Jack GAJOS pour la diffusion commerciale, et Alain AUCLAIRE pour l'action culturelle et la décentralisation.

Le rapport qui m'a été remis par la " Mission Bredin " le 3 novembre 1981 apporte une analyse de la situation présente et des perspectives d'avenir du cinéma ainsi que de nombreuses propositions qui ont servi de base à l'élaboration des mesures que je présente aujourd'hui.

Au cours des semaines qui ont suivi la publication du rapport BREDIN, j'ai souhaité recueillir l'avis de tous les professionnels intéressés , et j'ai reçu près d'une centaine de rapports et de documents m'apportant des réactions ou des suggestions nouvelles. En particulier les organisations professionnelles m'ont fait connaître de manière détaillée leur position sur les recommandations de la mission.

Ce temps de réflexion a été fort utile pour mûrir soigneusement les termes d'une politique nouvelle portant sur l'ensemble des activités cinématographiques. Depuis plus de 30 ans, c'est-à-dire depuis la mise en place d'un régime d'aide à l'industrie cinématographique, le cinéma n'avait fait l'objet ni d'un examen aussi approfondi ni d'une rénovation d'une telle ampleur.

C'est qu'il ne s'agit pas pour nous d'opérer un nouveau réaménagement technique, mais bien de redéfinir les mécanismes fondamentaux de l'économie du cinéma dans le cadre d'une politique culturelle ambitieuse et clairement définie.

Cette politique tient évidemment le plus grand compte des préoccupations légitimes des professionnels du cinéma face au développement des techniques de communication audiovisuelle. Aussi doit-elle s'articuler avec la réforme de la communication audiovisuelle: le projet de loi adopté hier par le Conseil des Ministres comporte des dispositions concernant la communication audiovisuelle des films de cinéma et pose les bases des règles nouvelles de la diffusion cinématographique . Loin de traiter les problèmes de cinéma d'une manière secondaire comme certains l'ont dit, ce texte apporte au contraire des innovations sans précédent en faveur du développement harmonieux de l'ensemble des activités cinématographiques.

Avant d'exposer le sens et le contenu de la réforme, il me paraît nécessaire de rappeler pourquoi le changement s'imposait.

CHANGEMENT : LE DIAGNOSTIC DU CINEMA FRANCAIS

Les bons résultats de la fréquentation cinématographique depuis l'été dernier ont pu masquer certaines évolutions à long terme, celles-là même qui importent pour la définition d'une politique. Et s'il y a un retour évident du public vers les salles de cinéma, dont je me félicite, encore faut-il le consolider de manière durable, en faire bénéficier tous les secteurs de l'activité cinématographique, en faire le fondement de nouveaux progrès dans la relation qui unit le public aux films.

Les évolutions à long terme me paraissent s'ordonner autour de cinq thèmes :

I/ La présence du cinéma français à l'étranger s'affaiblit.

Depuis le succès obtenus dans les années 60 et en dépit de quelques réussites individuelles, la place du cinéma français sur les marchés étrangers a régulièrement diminué. C'est un signe de la concurrence accrue que notre production a dû affronter, de l'inadaptation des modes d'action existants pour conduire une action cohérente à l'extérieur, de la coopération insuffisante entre les différents secteurs professionnels de l'audiovisuel. Cela a deux conséquences : la place de la culture française dans le monde diminue, et l'on sait que le cinéma est aujourd'hui un véhicule irremplaçable pour faire connaître une société ; le cinéma français ne trouve plus à l'étranger les ressources nécessaires pour compléter l'apport du marché intérieur. A cet égard toute infériorité a un caractère cumulatif, dont le danger s'aggrave au fur et à mesure du développement de la diffusion audiovisuelle.

2/ Le cinéma français souffre d'une désaffection du public populaire.

Depuis vingt ans la fréquentation cinématographique dans les salles a diminué de moitié. C'est dire que le sursaut actuel ne peut encore être considéré comme une victoire. Cette situation ne traduit aucun désintérêt pour le film qui continue à être le produit de référence de toute diffusion audiovisuelle ; il suffit de rappeler que l'audience mesurée des films à la télévision est l'équivalent de 4 milliards d'entrées alors que l'on se réjouit lorsque les salles enregistrent comme en 1981 plus de 180 millions d'entrées !

.../...

Sans doute la concurrence de la télévision n'est-elle pas seule en cause, il faut aussi mentionner l'insuffisance de l'animation culturelle autour des salles et la transformation dans l'implantation géographique des cinémas qui a privé de salle d'importantes zones rurales et urbaines. Or ce phénomène, s'il n'est pas contrecarré, met en question toute politique de développement du cinéma : il y a une solidarité fondamentale entre la salle et le film, qui seule donne à celui-ci à la fois sa valeur marchande et son attrait sans égale auprès du public.

- 3/ Les excès de la concentration économique risquent d'asphyxier les capacités de création et de renouvellement.

Devant la crise qui le mettait en péril, le cinéma a trouvé une parade à certains égards efficace : la concentration du pouvoir économique. Celle-ci s'est naturellement opérée là où se situaient les besoins d'investissements à long terme générateurs de profits tout en offrant une péréquation des risques, c'est-à-dire dans l'exploitation des salles.

On doit à cette politique un parc de salles qui est le plus efficace d'Europe, mais au prix de l'abandon des zones non rentables à des formes d'exploitation de plus en plus précaires ou subventionnées. On a vu ainsi se développer d'une part des entreprises puissantes bien implantées dans les grandes villes, d'autre part des systèmes d'ententes fondées sur un instrument de domination du marché : les accords de programmation.

La sécurité que ceux-ci apportent à certains se paye de plusieurs manières : les salles qui n'en bénéficient pas sont mises en situation d'infériorité, les entreprises de distribution qui ont besoin d'en bénéficier sont mises en situation de dépendance : plus grave peut-être, les critères de rentabilité marchande pèsent de plus en plus sur le choix des films destinés à entrer par force dans les "couloirs" de programmation, au détriment des critères proprement artistiques.

On voit quelle est la menace qui pèse ainsi sur le cinéma : faire d'une activité essentiellement créatrice et en constant renouvellement une industrie banalisée mettant sur le marché des produits standards. Même si l'on peut à l'inverse citer certaines réalisations de prestige, une politique culturelle ne peut laisser se développer les instruments d'une telle évolution qui affecte déjà certaines cinématographies étrangères.

.../...

4/ Les structures économiques et financières du cinéma demeurent fragiles.

Cette affirmation peut paraître contradictoire avec celle qui précède; elle est en fait le complément. Mises à part quelques sociétés intervenant à tous les stades de l'activité cinématographique, l'économie du cinéma est faite d'une multitude d'artisans et de petites entreprises. Elles souffrent des maux habituels à ce type d'affaires, aggravés par les risques élevés inhérents au cinéma: insuffisance de fonds propres, difficultés endémiques de trésorerie, présence irrégulière sur le marché, et en définitive dépendance à l'égard des structures dominantes.

C'est le cinéma d'auteur, le renouvellement des talents, les productions étrangères qui ne bénéficient pas de positions installées sur le marché, qui sont victimes de cette situation. Aussi est-ce en fonction d'un objectif de qualité et d'une volonté de pluralisme culturel que s'impose ici une rénovation de l'économie.

5/ Les relations du cinéma avec les techniques nouvelles de la communication audiovisuelle restent à établir.

J'ai dit combien le film de cinéma intéressait le spectateur de télévision. Cela n'a pas permis pour autant d'établir des relations stables et normalisées entre ces deux secteurs. Aussi bien en matière de programmation que d'achats ou de coproductions, les règles précédemment établies traduisaient un équilibre instable entre le conflit et la collaboration.

Celle-ci s'impose néanmoins de plus en plus de par la diversification des supports de diffusion, la demande du public et sa conséquence, la croissance générale de la demande de programmes. Or il n'existe actuellement pas de régime communément admis par tous les partenaires en ce qui concerne les règles de la diffusion, et notamment un ordre de priorité entre les différents supports, pas plus que pour la répartition des charges et des recettes entre les différents ayants-droit. L'établissement de règles claires et permanentes est en cette matière un préalable indispensable au développement d'une économie de l'audiovisuel faisant sa place légitime au cinéma.

Pour conclure ce diagnostic, je souhaite mettre l'accent sur un risque, ou ce qui me paraît être une fausse piste: le développement d'un double secteur du cinéma. Selon ce schéma on laisserait se développer spontanément des structures économiques prospères reposant sur de nombreux complexes de salles, d'ailleurs modernisées avec l'aide de l'Etat, disposant des films de grande notoriété soutenus par une publicité massive; on maintiendrait par ailleurs un secteur plus ou moins marginal, proposant dans certaines salles isolées à un public averti de cinéphiles des films probablement de plus en plus ésotériques. Il faut rejeter ce dualisme que je crois néfaste à tout le cinéma: c'est pourquoi le sens de la réforme que je propose est tout autre.

Cette analyse fonde le choix des orientations fondamentales de la réforme que je vous présente.

Nous ne pouvons accepter la poursuite d'une concentration de l'industrie cinématographique qui conduirait à un appauvrissement de la production nationale soumise à de purs critères de rentabilité commerciale ainsi qu'à un abandon des spectateurs résidant en dehors des grandes agglomérations.

Mais nous ne pensons pas non plus qu'il soit souhaitable d'institutionnaliser ce que l'on pourrait appeler une société duale dans le domaine culturel en créant et en faisant vivre, en marge du marché, un système de production et de distribution public qui serait rapidement isolé. Ni le cinéma, ni son public ne trouveraient leur compte dans ces classifications artificielles.

C'est pourquoi nous devons agir sur les mécanismes qui sont au coeur de l'économie du cinéma pour :

- renverser la tendance actuelle à la concentration des pouvoirs autour de quelques grandes sociétés, et
- soutenir les capacités de création du cinéma français pour qu'il puisse répondre à la domination croissante des productions américaines sur les marchés de la communication audiovisuelle.

Telles sont les idées centrales autour desquelles s'ordonnent les mesures que je vais vous exposer.

Cette politique vise donc essentiellement à ouvrir l'appareil de production, de distribution et d'exploitation du cinéma de manière à encourager la diversité des initiatives, à stimuler la création et à permettre aux films de rencontrer le plus vaste public.

Il ne s'agit pas, pour le Ministre de la culture d'opposer, une fois de plus, l'art et le commerce, mais de créer les conditions pour que l'économie du cinéma soit aussi porteuse d'un projet culturel, d'une pluralité d'images qui reflètent les contradictions et les espérances de notre époque.

Quelles sont ces conditions ? J'en vois quatre essentielles, et étroitement solidaires :

- séparer la programmation de la distribution pour prévenir la formation de positions dominantes,
- rééquilibrer le jeu des rapports entre distributeurs, exploitants et groupements de programmation,
- consolider la situation financière des entreprises indépendantes,
- stimuler l'expansion sur les marchés extérieurs.

III - LES LIGNES DE FORCE DU CHANGEMENT

Un Conseil National de la Cinématographie (fiche n° 16) sera désormais l'instrument permanent de dialogue qui s'est avéré indispensable ces derniers mois à la conduite d'une politique ambitieuse du cinéma.

Sa composition sera suffisamment ouverte pour permettre la participation la plus large : membres du Parlement et représentants des départements ministériels, membres choisis pour leur compétence professionnelle, artistique ou culturelle, représentants d'organismes du secteur cinématographique et audiovisuel. Dès sa mise en place prochaine, le Conseil national de la cinématographie sera saisi des mesures relatives à la réforme du cinéma.

J'ai fait étudier un grand nombre de mesures. Certaines auront un effet immédiat, d'autres sont des actions qui doivent être engagées dès maintenant.

Je voudrais insister sur les lignes de force du changement, celles qui marquent le plus profondément la rupture avec le passé et caractérisent la réforme du cinéma que j'entreprends.

A - Reconquérir un public populaire : Le droit au cinéma pour tous.

La fréquentation cinématographique, qui fort heureusement est bonne en ce moment, peut encore être accrue : s'il se crée environ 200 salles nouvelles par an, il en disparaît autant. Et les salles qui disparaissent sont situées en banlieue, dans des communes ouvrières, des zones rurales : c'est un public perdu pour le cinéma.

La fréquentation cinématographique, qui se rapproche de 190 millions de spectateurs annuels actuellement, peut gagner encore 20 à 30 millions de spectateurs supplémentaires. Le cinéma doit ainsi retrouver sa fonction de grand loisir populaire.

....

Les nouvelles mesures porteront sur trois aspects :

- . Les salles
- . Le film
- . L'animation cinématographique.

1°/ Les Salles :

Une carte cinématographique devra clairement faire apparaître les zones mal desservies. L'action nouvelle de l'Etat visera à assurer harmonieusement la répartition du réseau des salles sur l'ensemble du territoire.

L'action nouvelle prendra deux formes :

- La création d'une Agence pour le développement régional du cinéma (fiche n° 12). Elle sera chargée d'appuyer des initiatives locales pour le maintien ou la création des salles. Elle exercera un rôle de conseil et d'expertise notamment auprès des collectivités locales et en relation avec les exploitants privés. Une mission de préfiguration de l'Agence est confiée à Jack GAJOS.

- Une aide budgétaire à la modernisation et à la création de salles dans les zones défavorisées.

2°/ La diffusion du film en profondeur (fiche n° 13) :

Grâce à la prise en charge d'un tirage de copies supplémentaires, les salles ne bénéficiant pas de programmes d'exclusivité auront un accès plus rapide et plus facile aux films.

3°/ L'animation et les festivals (fiche n° 14)

B - Assurer la vitalité du cinéma français

- Renouveler la création
- Inverser la tendance à la concentration

1°) - RENOUVELER LA CREATION.

Les principales mesures :

- La réalisation d'une grande Ecole de formation du cinéma et de l'audiovisuel est un projet auquel je tiens tout particulièrement. Je confie à Jean-Denis BREDIN la présidence d'un groupe de travail chargé de mettre au point ce projet. Robert ENRICO et Michel CIMENT ont bien voulu s'y associer.

- La Commission d'Avances sur Recettes, présidée par Jacques PERRIN, diversifiera ses modes d'intervention : aide à l'écriture du scénario et à l'établissement du story-board pour le film d'animation, aide à la préparation des projets, aide à la diffusion. Elle sera étroitement associée à la mise en application de la réforme du cinéma.

- L'aide au court métrage (fiche n° 5)

- Le soutien aux initiatives décentralisées de création et de diffusion audiovisuelles : Centre Méditerranéen de création cinématographique de René ALLIO, Maison du Cinéma à Grenoble, Maison de la Culture du Havre, Centre de Création Cinématographique de Patrice CHEREAU à Nanterre, etc...

- Les aides spécifiques en faveur du cinéma de recherche et du cinéma expérimental et de la diffusion des films difficiles.

- Un plan de trois ans pour la modernisation des industries techniques (fiche n° 11) .

.../...

- Une politique nouvelle de restauration et de communication du patrimoine cinématographique, qui comporte notamment un plan de cinq ans de restauration de 2000 films par an, et le développement de la Cinémathèque Française, sous l'impulsion de COSTA-GAVRAS.

2°) - INVERSER LA TENDANCE A LA CONCENTRATION

Pour inverser un courant qui s'accroît, il fallait agir à l'endroit même où cette concentration se manifeste de la façon la plus forte : les grands circuits de programmation. Car c'est par la constitution de ces grands circuits que l'économie du cinéma s'est acheminée vers une concentration du pouvoir économique entre un nombre réduit de pôles de décision.

En ce sens, la séparation entre les activités de programmation d'une part, les activités de distribution et d'exploitation des grandes sociétés d'autre part, est une réforme décisive. Adaptée à la situation actuelle et au cas français, elle est comparable à la mesure qui a été prise aux Etats-Unis au lendemain de la deuxième guerre mondiale et qui a séparé la distribution de l'exploitation.

Quatre types d'actions vont concourir à la mise en place de cette politique .

a/ - Libérer les écrans par un nouveau statut de la programmation (fiche n° 7)

L'organisation des groupements de programmation est évidemment l'un des thèmes qui déclenchent le plus de passions dans le cinéma. Si une programmation nationale est utile à la diffusion des films, elle ne doit plus servir des stratégies de domination.

... / ...

Trois grands circuits dominent aujourd'hui la programmation des exploitants : regroupant environ 1300 salles-clés, ils réalisent plus de la moitié des recettes annuelles.

Ces réseaux sont placés sous la dépendance de quatre grandes entreprises : Gaumont, Pathé, U.G.C. et Parafrance qui jouent ainsi un rôle déterminant dans l'accès aux films.

La constitution de ces groupements de programmation, dont les activités, sur la base d'accords très divers, ne sont réglées par aucun statut, a conduit à une concentration de l'industrie cinématographique autour des films à grand potentiel commercial et des complexes d'exploitation situés dans les centres des grandes agglomérations.

Tout en conservant les avantages d'une programmation nationale, il s'agit de l'organiser en :

- assurant l'équilibre et la pluralité des CIRCUITS DE PROGRAMMATION de manière à interdire l'établissement d'une position dominante dans ce secteur,

- faisant contribuer les groupements de programmation à la diversification des investissements dans la production.

Le projet de loi sur la communication audiovisuelle tend à soumettre tous les groupements ou ententes de programmation à un agrément préalable délivré par le Centre National de la Cinématographie.

Les conditions de cet agrément seront définies par décret dans le cadre d'une concertation avec la profession, de manière à ce que :

- les groupements de programmation constituent des entités juridiques distinctes et autonomes dont le fonctionnement permette aux exploitants programmés de participer effectivement à la gestion;

.../...

- Les fonctions de programmation soient ainsi nettement séparées du rôle joué dans la distribution et l'exploitation par les grandes sociétés;

- Deux ou plusieurs sociétés d'exploitation d'importance nationale ne puissent participer au même groupement de programmation, ce qui impliquera notamment une dissociation de la programmation entre Pathé et Gaumont;

- Aucun groupement de programmation ne soit en mesure d'occuper une position dominante sur le marché au niveau national ou régional;

- Des accords soient conclus avec certaines salles indépendantes qui, compte tenu de la qualité de leur programmation pourront avoir ainsi accès à des films réservés par les distributeurs aux groupements de programmation.

Les groupements devront alimenter un ou plusieurs circuits financiers qui contribueront à la diversification des investissements dans la production de films et renforceront le rôle des distributeurs indépendants.

Le courant d'investissements ainsi engendré pourrait être de l'ordre de 40 millions de francs par an.

b/ - Faire respecter la concurrence par l'élaboration d'un Code et l'institution d'un médiateur du cinéma
(fiche n° 8)

La mise au point d'un Code de la Concurrence est une nécessité pour mettre fin à une période d'instabilité juridique dans la diffusion des films et aux effets nocifs qui en résultent dans la vie économique du cinéma.

Je confie à Jean-Michel GALABERT la mission de préparer ce Code de la Concurrence en concertation avec la profession .

.../...

La création d'un médiateur, attendue par de très nombreux professionnels, leur permettra de saisir une instance de conciliation et de recommandation. Il ne s'agit pas de suspendre en permanence la diffusion des films à l'intervention d'un juge. Mais les affaires que le médiateur aura traitées seront appelées à faire jurisprudence et à faire évoluer les usages professionnels.

c/ - Créer un partenaire financier nouveau : l'Institut de Financement du Cinéma (fiche n° 9)

L'Institut de Financement du Cinéma ouvrira à la profession les mécanismes nationaux de garantie de crédits auxquels elle n'avait pas accès jusqu'alors. Cet Institut est appelé à devenir le partenaire financier normal de beaucoup de professionnels. Avec l'appui des établissements financiers qui vont y adhérer, son contact permanent avec l'activité cinématographique lui permettra d'une part, d'améliorer la trésorerie de la production, d'autre part, d'accorder des prêts à moyen ou long terme aux entreprises de production, de distribution ou d'exploitation indépendantes.

d/ - Orienter l'action du compte de soutien à l'industrie cinématographiques (fiche n° 10)

Le compte de soutien a joué ou continue de jouer un rôle fondamental dans l'activité cinématographique. La réforme entreprise aujourd'hui n'a pas pour objet de remettre en cause une institution qui a fait ses preuves.

C'est pourquoi j'entends préserver l'équilibre établi aujourd'hui dans sa répartition entre les diverses branches de la profession.

Mais j'estime aussi qu'il faut adapter ce compte de soutien aux exigences actuelles de la politique du cinéma. C'est ainsi que l'aide sélective à la distribution et le soutien à la petite exploitation seront renforcés.

.../...

D - Renforcer le rayonnement et l'exportation du film français

Le cinéma n'est pas seulement une économie ; il est aussi un élément de notre culture : il a une histoire et il demeure créateur d'images et de comportements sociaux. Aussi bien la force du cinéma français réside-t-elle non dans l'imitation des concurrents et la standardisation des "produits", mais dans l'expression de son originalité et la spécificité de ses oeuvres : là se trouvent les fondements de sa place dans la communication audiovisuelle et de sa présence à l'étranger.

Je souhaite que le cinéma français puisse atteindre le doublement des exportations du film français en 1985. A cet effet il faut nous appuyer, d'une part, sur des structures de distribution et d'exploitation implantées localement à l'étranger, d'autre part sur des instruments de promotion et de commercialisation efficaces.

A cet effet les investissements à l'étranger seront encouragés par la conclusion de contrats de programme pluriannuels qui permettront de renforcer les fonds propres des entreprises bénéficiaires et de les faire accéder aux aides de droit commun à l'exportation.

Avec l'industrie du cinéma américain, nous avons à établir de nouveaux rapports. La France est à certains égards un marché témoin pour le cinéma américain. Cela doit conduire, dans un esprit de réciprocité, à des relations dans lesquelles le cinéma français doit trouver de nouveaux moyens d'expansion, y compris aux Etats-Unis.

Le rôle de la France dans le cinéma mondial tient à de multiples raisons : la richesse de son patrimoine, le Festival de Cannes, la diversité de la programmation parisienne... Toutes les possibilités doivent être mises à profit mieux que par le passé pour développer une politique active d'échanges culturels internationaux. C'est sur ces bases que, dans nos relations extérieures, j'entends agir pour la promotion d'un espace cinématographique européen et développer des rapports privilégiés avec d'autres cinématographies telles que celles de la Communauté latine ou des pays du Tiers-Monde.

*

*

*

Enfin, je conclurai en parlant de la place du cinéma dans la communication audiovisuelle. Le programme que je viens de présenter est un acte de confiance dans le cinéma français, dans sa capacité de renouvellement artistique comme d'adaptation aux nouvelles technologies mises au service de la création et de la diffusion.

Le développement technologique doit être accompagné de dispositions nouvelles pour que le cinéma s'y insère. Nous avons dans ce domaine un retard, à rattraper. C'est pourquoi je suis décidé à mettre en oeuvre un programme sans précédent pour que les nouvelles techniques soient au service du cinéma.

Ce programme devra porter sur les possibilités qui s'ouvrent pour la création, mais aussi sur le recours du cinéma aux nouveaux modes de communication. A cet égard, j'ai l'intention de rechercher avec les professionnels la ligne de conduite à adopter sur la diffusion des films de cinéma par les moyens de reproduction de la vidéo.

.../...

D279E05

Nous devons également définir un régime nouveau mais durable de relations entre le cinéma et la télévision, dès que les institutions prévues par la prochaine loi sur la communication audiovisuelle seront en place. Ce sera là naturellement aussi l'occasion d'une concertation approfondie avec les professionnels, qui se déroulera parallèlement à la mise au point des mesures sur le cinéma.

*

*

*

Cet ensemble de mesures doit permettre au cinéma français d'aborder une étape nouvelle de son histoire ; il a pour but de soutenir l'ensemble de la profession pour qu'elle s'engage résolument dans cette voie. Cette étape nouvelle est nécessaire. Les efforts et les initiatives de l'ensemble de la profession au cours des années passées ont permis de donner au cinéma français une structure solide qui en fait, par le nombre de ses spectateurs, de ses salles et par sa production de films un des premiers du monde. Je voudrais, au moment d'introduire les transformations qui m'apparaissent indispensables, rendre hommage à l'action persévérante de tous ces professionnels et au dynamisme des petites entreprises ou des grandes sociétés et les assurer de la confiance et des espoirs placés en eux pour le cinéma français.

*

*

*

Les orientations majeures de cette réforme expriment aussi ma conviction profonde que la création ne peut être séparée du mouvement de la vie. La tension qui s'exprime dans le cinéma plus que partout ailleurs entre l'art et l'industrie doit être elle-même une tension créatrice pour autant que le cadre de l'activité des entreprises soit conçu dans la perspective des besoins de la création. C'est ce cadre que nous allons commencer à mettre en place avec vous pour que l'esprit d'entreprise s'allie à l'esprit de création.